

PROPRIETAIRE

Christophe et Françoise POTHIER-RENAUD
6 rue des chantiers
44460 ST NICOLAS DE REDON

DATE : / / 2022



Tél : 06.11.22.78.77

email : christophe.pothier@hotmail.fr

Site Web : http://appartements-vacances-arzon-56.fr

CONTRAT de LOCATION SAISONNIERE 2022
STUDIO « RESIDENCE de KERJOUANNO » 30/32 place du pont levis 56640 ARZON

LOCATAIRE

Mr, Mme :

Adresse :

VILLE :

CODE POSTAL :

Tél domicile :

Tél Portable :

Mail :

S'engage à louer l'appartement situé dans la Résidence de Kerjouanno

DESCRIPTIF complet en page 2 du présent contrat

DATE de LOCATION

du SAMEDI / / 2022

heure d'arrivée à convenir

au SAMEDI / / 2022

heure de départ : 10h00

semaine (s) n° :

nombre de semaine (s) :

nombre de personne.s : Adultes :

Enfants :

présence d'animal :

(1 seul animal accepté, majoration de la location + 25 €)

Nota : seul les tarifs affichés sur notre site web ou confirmé de notre part sont applicables

Minimum de facturation : 1 semaine

1 - MONTANT de la LOCATION

€uros

voir tarif dans la page tarifs Studio Kerjouanno du site web

2 - Montant de la Taxe de séjour (3%)

€uros

(voir calcul ci-dessous)

3 - Montant TOTAL (1 + 2)

€uros

Règlement

4 - ACOMPTE (25 % (1/4) de 1)

€uros

arrondi à l'€uro supérieur (chèque encaissé à réception)

5 - SOLDE + TS (75 % (3/4) de 1) + 2

€uros

solde exact

TAXE de SEJOUR reversée à la commune de Arzon (3 % du montant de la location (1) base tarif 2021 susceptible de modification en 2022

Conditions de règlement

- Séjour de juillet-août : - si réservation après le 1er juin le règlement intégral est exigible en totalité à la réservation
- si réservation avant le 1er juin le Solde +TS doit être réglé au plus tard à cette date
- Autres séjours à plus de 3 semaines de l'arrivée : Acompte à la réservation + SOLDE et TS à l'arrivée
- Autres séjours à moins de 3 semaines de l'arrivée : Règlement intégral + TS

6 - **Caution / Garantie** à joindre la réservation 300 €uros (le chèque est conservé et détruit après séjour)

7 - **Attestation Assurance Garantie Villégiature** (risques locatifs) obligatoire (voir au dos) à fournir au plus vite par email

Modalités de REGLEMENT virement bancaire (faire demande de RIB), Chèques banques françaises, Espèces (Chèques Vacances, CB Non Acceptés)

Les chèques pour séjour de dernières minutes ne sont pas acceptés, Espèces obligatoires ou virement bancaire immédiat.

Retour des confirmations uniquement par email, (nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des courriers postaux du 1^{er} Mai au 1^{er} novembre). Si vous souhaitez recevoir une copie du contrat signée par courrier papier (pendant la période possible), joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Rappel : les chèques de garantie sont détruits après séjour

ACCUEIL

Vous devrez IMPERATIVEMENT prendre contact par téléphone quelques jours avant votre séjour pour convenir de votre heure d'arrivée.

La remise des clés ne se fait que sur rendez vous, il n'y a pas de présence permanente pour l'accueil à l'appartement.

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, vous serez accueilli par Maryline PEROCHON mobile : 06.41.25.05.79 (contact SMS ou verbal)

Dans le cas exceptionnel d'une installation du locataire dans l'appartement sans la présence du propriétaire ou de son représentant, les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone à la personne chargée de votre accueil avec si possible des photos (smartphone, whatsapp, mail, ..) pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent, sans réclamation, vous serez supposé responsable.

Signature précédé de « bon pour accord » du locataire (recto et verso) par sa signature le (s) locataire(s) accepte(nt) les conditions sans réserve

DESCRIPTIF et CONDITIONS de LOCATION

(Annexe à l'Arrêté Ministériel n°25.305)

« RESIDENCE du KERJOUANNO » 30/32 PLACE DU PONT LEVIS 56640 ARZON

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et Adresse du Propriétaire : Mr et Mme POTHIER-RENAUD

Notre adresse 6 rue des chantiers - 44460 ST NICOLAS DE REDON

Téléphone Portable : 06.11.22.78.77

Adresse Mail : christophe.pothier@hotmail.fr

Adresse des locaux loués : Résidence du Kerjouanno 30/32 place du pont levis 56340 ARZON LE CROUESTY

SITUATION de la Résidence dans la localité

Distance de la mer : inf. à 100 mètres - Distance de la plage : environ 100 mètres,

Distance de la gare la plus proche : VANNES à 30 km – Service de bus réguliers à proximité

Distance du centre ville : ARZON à 1 km - Le Port du Croesty à 800 m

Caractéristiques de la résidence et de l'appartement :

Construction en dur en pierre apparente, jardin et pelouse, appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements, sur 3 étages - Exposition de l'appartement : EST avec vue sur mer et plage de la porte fenêtre

L'appartement comprends 1 pièce – Superficie approximative de l'appartement : 24 m² – Rez de Jardin – sans ascenseur

Parking voiture : à proximité immédiate de l'entrée de l'immeuble. Pas de place réservée

Règlement de Copropriété

Un règlement de copropriété existe et est affiché dans l'appartement, son respect est impératif :

les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et l'accès à la plage leur est interdit)

ETAT DESCRIPTIF de l'appartement

Aspect intérieur : mur blanc excellent état Entretien général : excellent état

SEJOUR : env. 12 m², cuisine : lave vaisselle, frigo, 2 plaques électriques, four électrique, micro ondes, évier 1 bac, plan de travail, , batterie de cuisine complète, cocotte minute, plats, couverts, etc...) équipement de vaisselle complet pour 4 personnes. Table avec rallonge, 4 chaises, porte fenêtre avec volet roulant électrique et rideau, banquette BZ lit double (2 couvertures, 2 oreillers, traversin), Télévision, placard avec étagères et penderie, ballon eau chaude 100l

SALLE d'EAU : lavabo, baignoire/douche avec rideau, grande glace miroir, WC

Téléphone filaire et liaison Internet : non disponible INTERNET avec votre modem de portable

CHAUFFAGE : séjour : radiant électrique, salle d'eau : convecteur mural

CONSOMMATION ELECTRIQUE : Inclus dans le prix de la location

Réception réseau téléphone : réception parfois difficile à l'intérieur de l'appartement

PROPRETE et MENAGE SONT à la charge des locataires avant départ

L'appartement doit être laissé en parfait état de propreté : (aspirateur + sol lavé), micro ondes, four, frigo, etc.. propres), douche salle d'eau bonde lavée et débarrassée des cheveux, cuvette wc, etc..

(En cas d'insuffisance une retenue de 50 € minimum sera perçue sur la caution)

Rappel : les désordres constatés à l'arrivée devront être notifiés à la personne de l'accueil dans les plus brefs délais avec photos à l'appui si possible.

A la CHARGE DES LOCATAIRES prévoir :

Votre linge de maison (serviettes, draps, alèzes de matelas, housses d'oreillers, traversins, torchons cuisine,...), Produits d'entretien, pastilles pour le lave vaisselle, gel hydroalcoolique pour désinfection,

GARANTIE ASSURANCE : Le locataire doit nous remettre avant son séjour, une Attestation de son assurance pour les risques locatifs « garantie villégiature » pour la période de location réservée. (voir votre assureur)

DESISTEMENT : Nous attirons votre attention sur le fait que ce contrat vous engage. En cas de désistement avant le séjour, l'acompte de réservation sera acquit au propriétaire à titre d'indemnité. Conformément à la législation, le propriétaire est en droit de réclamer le solde intégral ou d'encaisser le chèque de garantie. Nous vous conseillons donc de souscrire une garantie annulation auprès d'une assurance.

(exemple lien suivant: <http://www.amivac.com/asurance-annulation.asp>)

(si nous arrivons à relouer l'appartement à temps, nous essaierons de vous rembourser une partie de la location, non contractuel)

La location est stipulée à un minimum de 7 jours et semaine entière. Les arrivées décalées ou départs anticipés n'ouvrent pas droit à déduction ou remboursement, toute semaine entamée est payable en totalité

CONDITIONS de LOCATION

Le locataire déclare avoir entièrement lu l'intégralité du présent contrat (recto/verso) et l'accepter sans réserve.

Le non respect des conditions de règlement (acompte/caution/solde non reçu avant l'arrivée) ne nous engage pas et nous nous réservons la possibilité de refuser la location et de remettre en disponibilité immédiate. Les réservations après le 1er juin sont payable comptants.

Nous n'acceptons pas les règlements en chèque s'il n'y a pas eu de règlement préalable d'un acompte.

Nous incitons fortement nos futurs locataires à souscrire une assurance Annulation auprès d'un organisme (Amivac ou autres..)

Nous espérons que vous passerez un agréable séjour et de bonnes vacances.

NOTA

Nous louons notre appartement depuis bientôt 20 ans et nous essayons d'y apporter le maximum de confort pour votre bien être. Le descriptif ci-dessus est donné à titre indicatif. Cependant l'absence ou le non fonctionnement d'un appareil de confort indépendant de notre volonté ne donnera droit à aucune indemnité ou moins value sur le prix du séjour. Si vous cassez des objets, vous êtes priés de les remplacer à l'identique et de nous en avvertir. Toutes dissimulations seront déduites sur la caution. Nous apportons le maximum de soin à l'appartement, aussi nous vous demandons de le respecter. N'oubliez pas que cette location est de particulier à particulier et que nous ne prétendons pas vous apporter les mêmes services que des structures commerciales ou résidences hôtelières, dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Pour être validé, le contrat vous sera retourné avec notre signature et après réception du règlement, en l'absence de notre signature, le présent contrat ne nous engage pas

Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « bon pour accord »

(signature obligatoire sur recto et verso)